

**ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS N° 01/2019  
BUDGET ANNEXE SERVICE ORDURES MENAGERES  
« COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER - PECHELBRONN »**

**EXERCICE 2019**

- *VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,*
- *VU le budget primitif « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » de l'exercice 2019,*
- *CONSIDERANT l'insuffisance de crédits :*
  - 1) *au compte 6068 « Autre matières et fournitures »*
  - 2) *au compte 6228 « Divers »*
  - 3) *au compte 6218 « Autre personnel extérieur »*
  - 4) *au compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) »*

**Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn,  
ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes  
Sauer – Pechelbronn :**

**arrête**

**Article 1**

Il est transféré 15 000,00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section d'exploitation au compte 6068 « Autres matières et fournitures » de la section d'exploitation du budget annexe ordures ménagères de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

Il est transféré 2 000,00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section d'exploitation au compte 6228 « Divers » de la section d'exploitation du budget annexe ordures ménagères de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

Il est transféré 450,00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section d'exploitation au compte 6218 « Autre personnel extérieur » de la section d'exploitation du budget annexe ordures ménagères de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

Il est transféré 10 100,00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section d'exploitation au compte 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) » de la section d'exploitation du budget annexe ordures ménagères de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 067-200013050-20191118-ARR\_005\_2019VC-BF

## Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté,  
dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Soultz-Sous-Forêts)

Fait à DURRENBACH, le 8 novembre 2019

Le Président,  
Jean-Marie HAAS

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

**ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS N° 01/2019  
BUDGET ANNEXE SERVICE ORDURES MENAGERES  
« COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER - PEHELBRONN »**

**EXERCICE 2019**

- *VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,*
- *VU le budget primitif « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » de l'exercice 2019,*
- *CONSIDERANT l'insuffisance de crédits :*
  - 1) *au compte 6068 « Autre matières et fournitures »*
  - 2) *au compte 6228 « Divers »*
  - 3) *au compte 6218 « Autre personnel extérieur »*
  - 4) *au compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) »*

**Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn,  
ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes  
Sauer – Pechelbronn :**

**arrête**

**Article 1**

Il est transféré 15 000,00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section d'exploitation au compte 6068 « Autres matières et fournitures » de la section d'exploitation du budget annexe ordures ménagères de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

Il est transféré 2 000,00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section d'exploitation au compte 6228 « Divers » de la section d'exploitation du budget annexe ordures ménagères de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

Il est transféré 450,00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section d'exploitation au compte 6218 « Autre personnel extérieur » de la section d'exploitation du budget annexe ordures ménagères de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

Il est transféré 10 100,00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section d'exploitation au compte 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) » de la section d'exploitation du budget annexe ordures ménagères de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.



## Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté,  
dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Sultz-Sous-Forêts)

Fait à DURRENBACH, le 8 novembre 2019

Le Président,  
Jean-Marie HAAS



*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère authentique de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

